

## Calendrier des dispositifs d'actions 2019

**Dispositifs pour l'année 2019** : Le territoire va demander au conseil régional, la reconduction de ces dispositifs dans le cadre du dossier de subvention 2019. Il convient, dès lors, de proposer les projets d'actions afin de pouvoir budgétiser les demandes.

**Proposer vos projet en remplissant la « fiche projet » ci-dessous**

### Actions validées au 20-01-19

**Dispositif 7 : 23/01/19 : O'Raid Montreuil-Le Touquet**

**Dispositif 2 : 23/1/19 : Atelier Danse à Merville : Hip hop, modern jazz...**

**Dispositif 2 : 23/01/19 (report en février) : challenge des 1000 pts B-M à Villeneuve d'ascq**

**Dispositif 2 : 6/3/19 : Atelier Zumba (59c)**

**Dispositif 2 : 27/3/19 : Danse « coup de chapeau » au théâtre de Merville**

**Dispositif 3 : 27/3/19 : challenge artistique à Aire s/lys**

**Dispositif 7 : 3/4/19 : O'Raid Finale territoriale à Lens**

**Dispositif 2 : 5/6/19 : Atelier Zumba (59c)**

**Merci de faire remonter vos projets - cf en détail les différents dispositifs possibles en page d'accueil du site : [www.ugselhautsdefrance.fr](http://www.ugselhautsdefrance.fr)**

### Dispositifs en attente de retour de projets :

**Dispositif 1 : Accompagner le développement du sport dans le 1<sup>er</sup> degré**

- **Rencontres territoriales** dans les activités athlétiques badminton et un sport collectif (activités et dispositifs à préciser) en **juin 2019** :

**Dispositif 5 : Fédérer les actions existantes sur le territoire en faveur de l'handisport**

**Dispositif 6 : Faire évoluer les représentations en permettant l'investissement par les filles de sports à connotation masculine (rugby, football, futsal, VTT, boxe...)**

**Dispositif 8 : inciter et accompagner les actions des comités favorisant la pratique sportive pour le plus grand nombre de nos élèves indépendamment du niveau sportif.**

**Dispositif 9 : Autres propositions, Diversifier et promouvoir des dispositifs éducatifs à travers la pratique sportive. SPORT PLAISIR-SANTE-BIEN ETRE**

### **/ !\ Rappel concernant le dispositif 4 :**

**Les « brigades secouristes et citoyennes » au service du sport**

**Objectif** : contribuer à la sensibilisation, à l'implication et à la formation citoyennes des élèves de nos établissements dans le contexte sportif.

Participation lors des compétitions de « brigade santé et citoyenne » d'établissement, avec pour rôle de mener des actions de sensibilisation citoyenne (sécurité, fair-play, respect des lieux, écologie...) sur le terrain sous des formes variées définies dans un projet de l'AS de l'établissement, d'aider au bon déroulement sanitaire des rencontres...

**Différentes manières** : Stand de sensibilisation, Panneaux d'affichage, interventions directes sur le terrain (intervention sanitaire de base, distribution de flyer de sensibilisation...).

Groupe d'élèves encadré par un adulte.

**Un challenge de ses brigades se développant sur l'année sera mis en place avec pour les projets les plus actifs et efficaces une dotation de kit 1<sup>er</sup> secours qui aidera les collègues dans la mise en place des formations PSC des élèves, et une dotation de matériel pour les lycées.**

Un label « UGSEL- A.S brigade santé-citoyenne » pourra être envisagé à l'avenir pour les meilleurs établissements, renouvelable tous les 3 ans.

Le budget comprend : les dotations en kit 1<sup>er</sup> secours pour les collèges et les contributions aux matériel de sécurité pour les lycées, frais de gestion et d'organisation.

**Budget prévisionnel sollicité au titre du conseil régional: 5.000 €**

**Somme allouée : 2500 €**

**Report possible selon le niveau de réalisation des autres « leviers d'actions »**

Les étapes pour **l'attribution des kits 1<sup>er</sup> secours** (kit destiné à la formation au secourisme) :

Ceux-ci seront remis aux 2 ou 3 établissements (selon le nombre des projets mis en place) qui, sur l'ensemble de l'année civile (1/1/19 au 31/12/19) auront mis en œuvre les projets les plus intéressants et efficaces.

- Proposition de l'action à mettre en œuvre (document « projet » à renvoyer au secrétariat du territoire)
- Validation par le territoire de l'action proposée et retour à l'établissement sur les conditions d'intégration dans le dispositif d'organisation de la (ou les) compétition ciblée.
- Evaluation de la mise en œuvre : efficacité de la mise en œuvre, niveau d'implication de l'AS porteuse du projet sur l'année scolaire (niveau de présence sur les diverses compétitions du calendrier territorial).